

# ValoRES

L'outil de valorisation du programme de recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES) en région NOUVELLE-AQUITAINE



Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine

## # 1 : les équipements sportifs des espaces ruraux\*

### L'espace rural ?

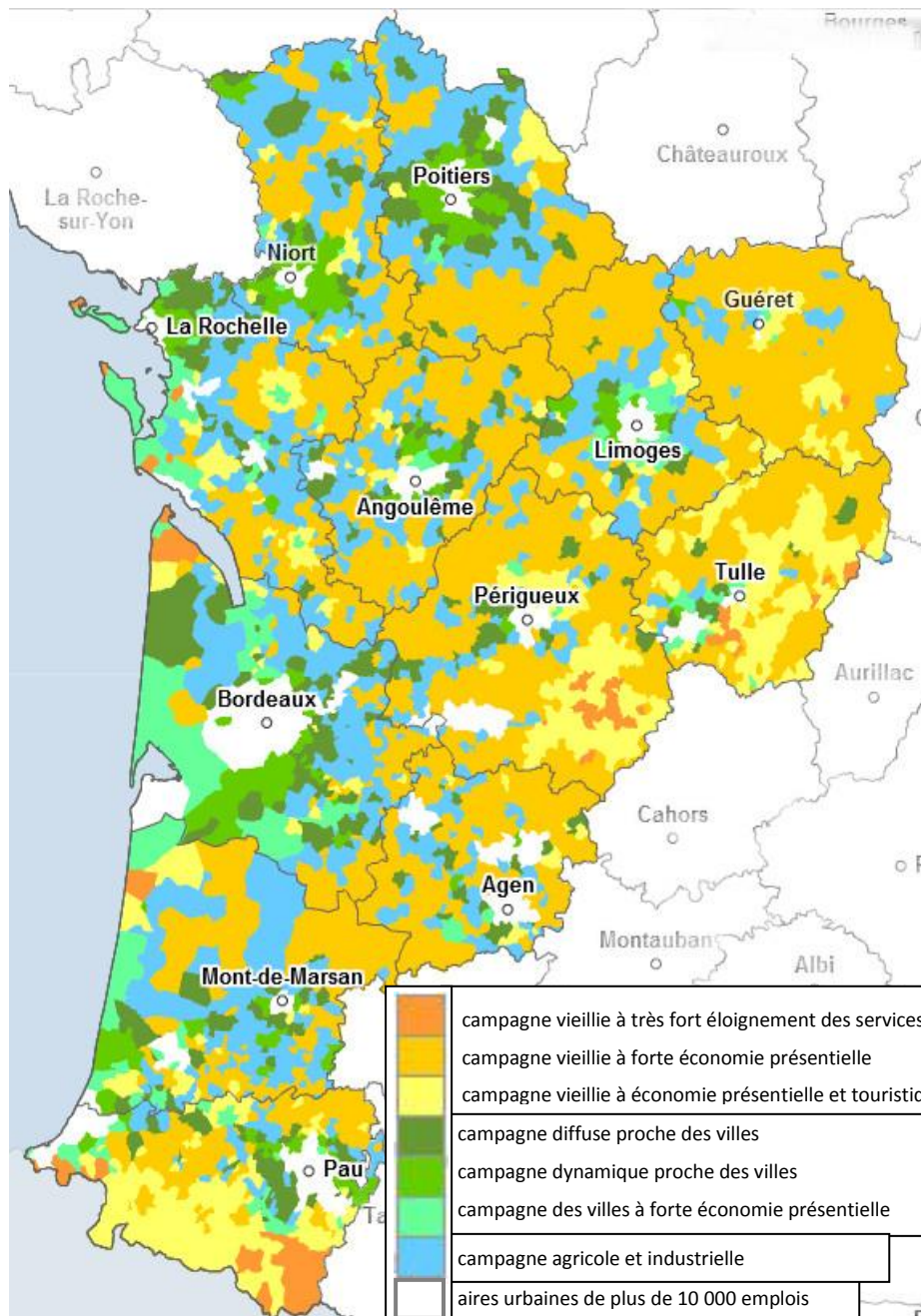
La Nouvelle-Aquitaine est une région extrêmement diverse, sur le plan géographique et également sur le plan de l'aménagement et de l'occupation du territoire. Les espaces fortement urbanisés côtoient les campagnes. Il n'y a donc pas un « espace rural », mais bien des « espaces ruraux » que l'on caractérisera, reprenant les travaux de la DATAR\*\*, en 7 classes regroupées en 3 ensembles :

L'ensemble « **campagne vieillie** » compte trois classes et désigne les territoires les plus éloignés des principaux centres urbains. Parfois isolés, ils peuvent être en croissance résidentielle, tout en restant peu denses. Leurs économies et les revenus qu'ils dégagent sont plutôt faibles, s'ils ne sont pas liés au tourisme.

L'ensemble « **campagne des villes** » compte trois classes également et désigne les territoires proches des centres urbains. Ils sont plutôt denses, avec une forte croissance résidentielle et une économie plutôt dynamique.

L'ensemble « **campagne agricole et industrielle** » compte une classe. Ce sont des territoires sous faible influence urbaine, peu denses, dépendant fortement de l'économie agricole.

### Carte des campagnes, d'après les sources de la DATAR\*

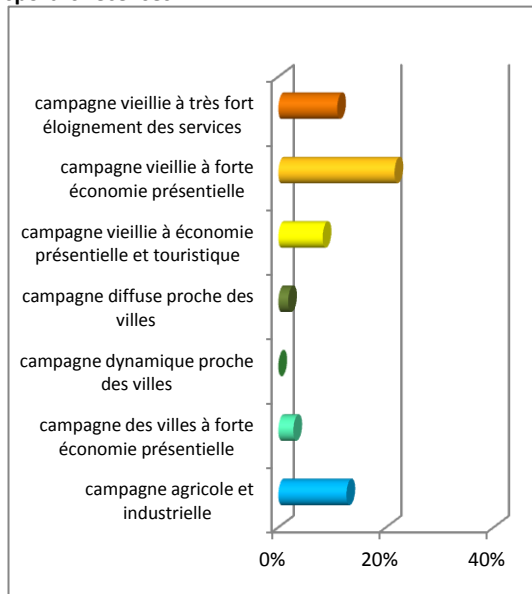


\* sont considérés par la DATAR comme formant les espaces ruraux les communes qui ne relèvent pas des grandes aires urbaines (en blanc sur la carte, aire d'un seul tenant de plus de 10 000 emplois, dont au moins 40 % de la population qui a un emploi travaillé dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci)

\*\*DATAR, Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale.

### Les aménagements sportifs des territoires ruraux.

#### Graphique n°1, les communes sans équipements sportifs recensés



Exemple de lecture du graphique : 2% des communes constituant le groupe « campagne diffuse proche des villes » n'ont aucun équipement sportif recensé.

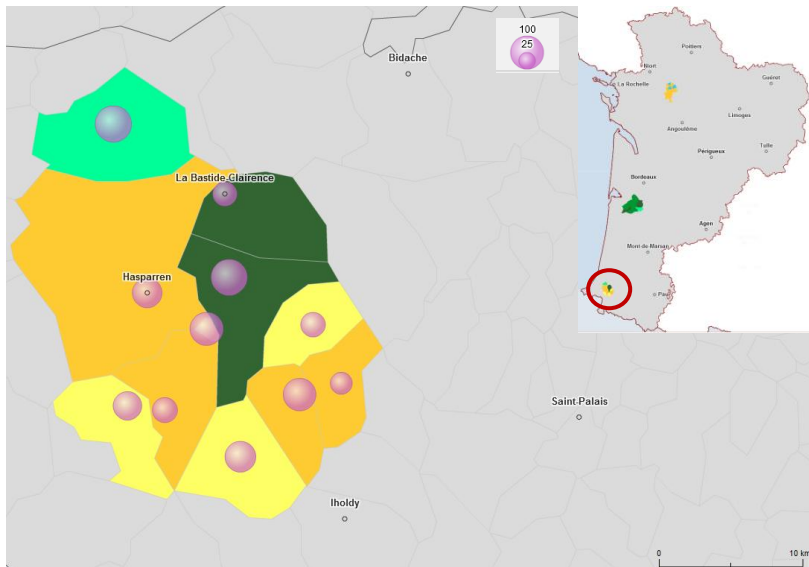
Issu du RES, ce graphique nous fournit des indications sur le niveau d'équipement des différents territoires. Suivant le même code couleur que la carte, voici les proportions de communes **sans aucun équipement sportif recensé** :

L'ensemble « **campagnes vieilles** » (orange/jaune) compte en moyenne **14%** de communes sans équipements sportifs recensés, l'ensemble « **campagne des villes** » (verts) **1,5%** de communes sans équipements sportifs recensés, enfin, l'ensemble « **campagne agricole et industrielle** » (bleu) **13%** de communes sans équipements sportifs recensés.

La classe la plus représentée en Nouvelle-Aquitaine, la « **campagne vieillie à forte économie présentielle** » est aussi celle qui concentre le **plus grand nombre de communes sans équipements sportifs recensés**. Cette tendance suit le dynamisme global des communes. Par exemple, dans ce même groupe, la classe concernée par une économie influencée par le tourisme comprend beaucoup moins de communes sans aucun équipement sportif.

## Premier élément d'analyse, la disponibilité des Equipements Sportifs (ES).

Comme expliqué dans le numéro précédent de ValoRES (ValoRES #0), il ne suffit pas qu'il y ait des équipements sportifs, encore faut-il qu'ils soient suffisamment disponibles pour accueillir les pratiquants. Plusieurs indicateurs nous renseignent sur cette disponibilité et en premier lieu, le nombre d'habitants par équipement. Cette donnée permet d'évaluer le potentiel d'offre sportive générale. S'il ne suffit pas dans le cadre d'une politique territoriale de développement de l'activité sportive (voir plus loin), cet indicateur donne une bonne image globale du niveau de saturation des équipements sportifs d'un territoire. L'illustration suivante compare, à titre d'exemple, le taux de fréquentation des ES de 3 territoires de vie différents.



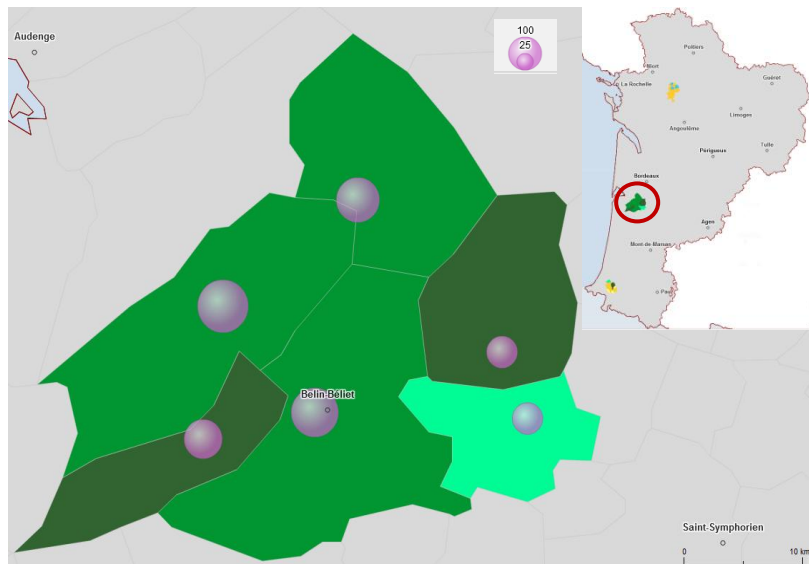
### Territoire de vie « campagne mixte », **Hasparren** :

Le bassin de vie d'Hasparren est composé de communes aux caractéristiques variées (voir code couleur en bas de page). Il est considéré par l'INSEE comme plutôt favorable en terme de qualité de vie (revenus, accès aux équipements de base, emplois,...).

On y retrouve un niveau de disponibilité des équipements sportifs plutôt favorable : en moyenne 99 habitants pour 1 ES, avec un maximum de 147 hab. pour 1 ES et un minimum de 54 hab. pour 1 ES.

Sur ce territoire « mixte » il n'y a pas de particularités liées aux caractéristiques territoriales : 2 communes aux caractéristiques similaires, avec un nombre d'habitants équivalent, ont des taux de disponibilité des équipements sportifs très différents (par exemple les 2 communes en vert foncé).

Il semble que cette mixité des caractéristiques soit un atout du point de vue de la disponibilité des équipements sportifs (peu d'habitants pour 1 équipement) et de la variété des ES (assez importante avec 39 types d'ES différents).



### Territoire de vie « campagne des villes », **Salles** :

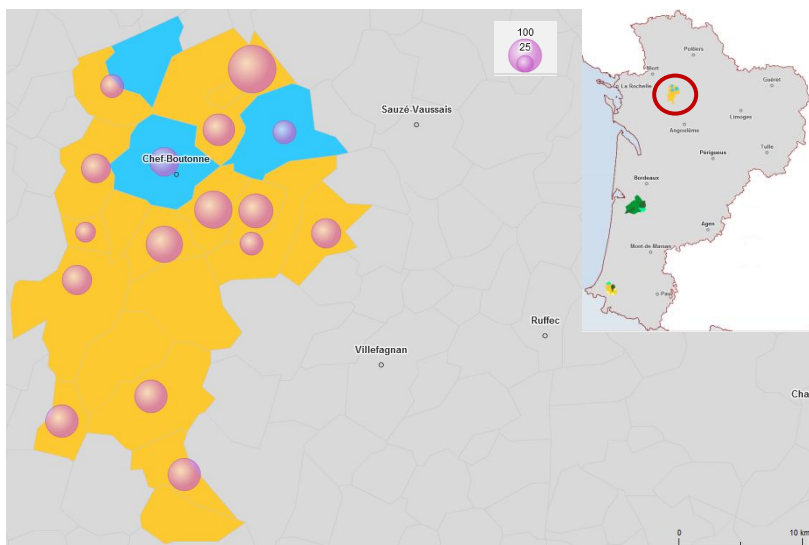
Le bassin de vie de Salles est composé de communes aux caractéristiques similaires, liées à leur proximité avec le milieu urbain (voir code couleur en bas de page). Il est considéré par l'INSEE comme intermédiaire en terme de qualité de vie (revenus, accès aux équipements de base, emplois,...).

On y retrouve un niveau de disponibilité des ES plutôt défavorable, en moyenne 200 habitants pour 1 ES, avec un maximum de 310 hab. pour 1 ES et un minimum de 112 hab. pour 1 ES.

A titre de comparaison, il y a entre 2 et 3 fois plus d'habitants par équipement sur le bassin de vie de Salles que sur celui d'Hasparren. Si l'écart est si important, c'est parce que qu'il y a non seulement plus d'habitants mais aussi moins d'équipements.

Ce sont les communes classées comme « campagne dynamique proche des villes » qui ont le taux de disponibilité des ES le plus défavorable (vert moyen).

Enfin, la variété des équipements est moindre également, avec 23 types d'ES différents.



### Territoire de vie « campagne vieillie, agricole et industrielle », **Chef-Boutonne** :

Le bassin de vie de Chef-Boutonne est composé de communes aux caractéristiques semblables, liées à leur éloignement des pôles urbains (voir code couleur en bas de page). Il est considéré par l'INSEE comme peu favorable en terme de qualité de vie (revenus, accès aux équipements de base, emplois,...).

On y retrouve un niveau de disponibilité des ES très lié à la démographie : d'une part, 1/4 des communes n'ont pas d'ES, d'autre part, faiblement peuplées, les autres sont faiblement équipées (1 seul équipement par commune pour 1/3 d'entre elles).

Pour autant, le taux de disponibilité des équipements (119 hab. par ES en moyenne) est plus favorable que pour le bassin de vie de Salles, sans être aussi favorable que pour le bassin de vie d'Hasparren.

Enfin, la variété des équipements sportifs est la plus faible des 3 territoires étudiés avec 22 types d'équipements différents.



Echelle pour les 3 cartes :

La grosse sphère de la légende correspond à 100 habitants pour 1 ES, la petite sphère correspond à 25 habitants pour 1 ES.

- F\_CFD\_PRESA - campagne vieillie à forte économie présentielle
- F\_CFD\_PRESTOU - campagne vieillie à économie présentielle et touristique
- F\_CVLV\_DIF - campagne diffuse proche des villes
- F\_CVLV\_DYN - campagne dynamique proche des villes
- F\_CVLV\_PRES - campagne des villes à forte économie présentielle
- F\_C\_AI - campagne agricole et industrielle

## Sports de nature, accès libre et équipements structurants, quelle accessibilité pour les ES en milieu rural ?

Le développement de l'activité sportive passe également par les conditions d'accès aux équipements sportifs. Une boucle de randonnée, un parcours sportif de santé, un city-stade sont accessibles à toutes et tous avec un niveau de contrainte très faible, comparé aux conditions d'accessibilité d'un gymnase, bien souvent réservé aux associations sportives et au sport scolaire, par exemple.

Parmi l'ensemble des communes rurales catégorisées par la DATAR\*...

...**86%** ont au moins 1 **équipement sportif** ( tout type d'équipements confondus) soit 27 573 équipements sportifs recensés.

Parmi ces communes rurales qui possèdent au moins 1 équipement sportif...

...**61%** ont au moins 1 **équipement sportif de nature**, soit 7 021 équipements sportifs de nature (27% du total des équipements sportifs, tout types confondus, recensés dans les communes rurales).

Enfin, parmi ces communes rurales qui possèdent au moins 1 équipement sportif de nature...

...**75%** ont au moins 1 **équipement sportif de nature en accès libre**, soit 3 913 équipements sportifs de nature en accès libre (15% du total des équipements sportifs, tous types confondus, recensés dans communes rurales).

Ainsi, les données recensées dans le cadre du RES nous permettent de relativiser la place des sites de sports de nature en accès libre :

avec 3 913 sites et équipements (sur 27 573), les sports de nature ne pèsent finalement que 15% du total des équipements sportifs recensés dans les communes rurales de Nouvelle-Aquitaine. Dit autrement, on trouvera à la campagne beaucoup plus de gymnases, terrains de sport collectif, salles de sport, boulodromes, cours de tennis, etc. que de boucles de randonnées, spots de surf, parcours de canoë-kayak, site d'escalade, site de voile...

Ces chiffres questionnent directement la notion d'accès et le développement de la pratique sportive: en milieu rural (comme en milieu urbain, d'ailleurs). En effet, la très grande majorité (85%) des équipements sportifs est soumise à une/des conditions d'accès, plus ou moins contraignantes (appartenance à une association/organisation, inscription,...).

Sans remettre en cause la légitimité de ces contraintes d'accès, il est évident qu'elles influent sur les capacités de développement de la pratique sportive.

Enfin, cette notion d'« accès à » est importante dans la prise de décision de construction/aménagement d'un équipement sportif. Elle contribue à caractériser le genre de sport que l'on souhaite promouvoir : autonome ou encadré, payant ou gratuit, pour la performance, pour le loisir, pour la santé,...

### ***Vous souhaitez accéder à ces données pour votre commune / département ? Suivez le guide...***

- 1)** Connectez-vous au site internet : <http://www.res.sports.gouv.fr>, puis cliquez sur l'onglet « recherche avancée ».
- 2)** Dans la section « sélection rapide » entrez votre code postal ou les premières lettres de votre commune / département ou utilisez les menus déroulants des sections « pays », « bassin de vie », « PNR » si ce sont ces périmètres qui vous intéressent.
- 3)** Dans l'onglet « caractéristiques de l'équipement », cliquez sur « caractéristiques générales » et choisissez « oui » dans la section « sport de nature ». puis cliquez sur « caractéristique d'usage » et choisissez « oui » dans la section « équipement d'accès libre ».
- 4)** Vous y êtes ! sous la partie « critères », dans la partie « mode de restitution de la recherche », choisissez « tableau de répartition par territoire » pour avoir le nombre d'ES sur le territoire en fonction de vos critères, ou « carte de répartition par territoire » pour les visualiser (surtout utile à partir de l'échelle supra-communale). Ou choisissez « liste des équipements » (plus pertinent à l'échelle communale) pour avoir le détail (type d'équipement, nom, installation).
- 5)** Vous pouvez télécharger ces données sous le format tableur (xls, par exemple) ou imprimer les cartes.

Vous pouvez lancer autant de recherches que de besoin, en choisissant parmi les nombreux critères que le site vous propose à partir des onglets « critères de recherche ». **Important** : il faut réinitialiser les critères (bouton à droite de la section) avant toute nouvelle recherche, sous peine de voir l'ensemble des critères choisis se cumuler !

Enfin, vous retrouverez à la fin de ce document les coordonnées des référents RES départementaux et régional susceptible de vous accompagner dans votre démarche d'exploitation des données du RES.



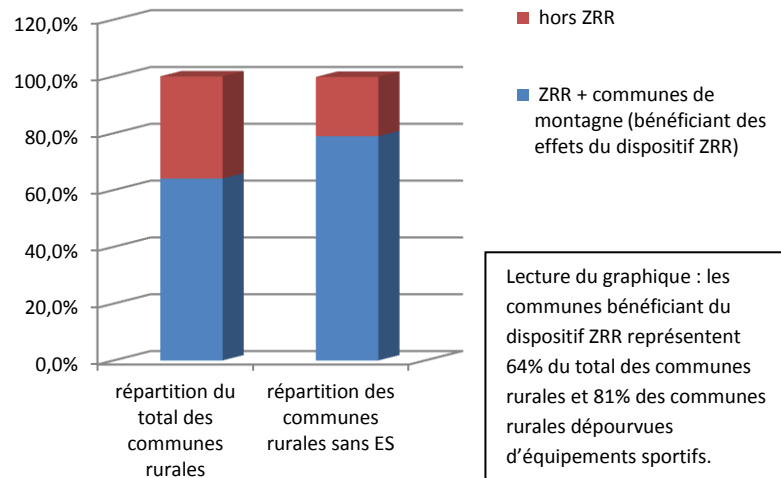
## Zones de Revitalisation Rurale, Pôles d'Excellence Rurale, Contrats de Ruralité, le RES au service des politiques locales.

Revitalisation, redynamisation, projet de développement, création d'activité, tourisme, valorisation, gestion des ressources...le sport, quel que soit sa forme, est parfaitement cohérent avec les objectifs des politiques rurales, et les équipements, sites et itinéraires sportifs peuvent devenir des éléments importants dans les projets qui sont liés à ces politiques. Exclure le sport de ces réflexions, projets et dispositifs reviendrait à se priver d'opportunités réelles.

- ✓ En tant qu'outil d'aide à la décision, le RES peut venir en appui des politiques rurales.

Dans le cadre d'un diagnostic tout d'abord, il peut permettre de répondre aux questions liées aux **ZRR** :

- Les ZRR sont-elles déficitaires en équipements sportifs, en nombre ou en variété ?
- Le fort taux de disponibilité de leurs ES peut-il être une opportunité de développement pour la création ou reprise d'activités commerciales dans les communes de moins de 2 000 habitants ?
- Quels types d'ES est pertinent sur un territoire donné, dans le cadre par exemple du soutien au tourisme (loi Demessine) ?



- ✓ Le RES peut également appuyer les réflexions prospectives. Par exemple, une approche par les sites et équipements sportifs peut servir un **projet de Pôle d'Excellence Rurale**, sur au moins 3 des 4 domaines du cahier des charges. Une connaissance fine des circuits et de la pratique des activités de randonnées peut permettre de placer ces itinéraires au service de : « La promotion des richesses naturelles, culturelles, et touristiques (patrimoine) », d'une part et de « la valorisation et la gestion des ressources naturelles dans une perspective environnementale », d'autre part. De même, l'activité sportive et les caractéristiques des ES font partie de « l'offre de services » et des « critères d'accueil de nouvelles populations ».
- ✓ Enfin, le RES trouve également toute sa pertinence dans le cadre **des Contrats de Ruralité**. Ces contrats passés entre l'Etat et les collectivités concernés ont pour objectif de « coordonner les moyens financiers et prévoir l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale ». Cette définition prolonge la réflexion de la page précédente sur le « type » d'activité sportive que chaque équipement ou site sportif favorise. De plus, l'échelle territoriale concernée par les Contrats de Ruralité (EPCI ou équivalent supra communal) est tout à fait pertinente au regard de l'activité sportive et de la répartition des « lieux de pratique sportive » quels que soit leur forme. Ainsi, le RES peut-il apporter des éléments d'information importants en lien avec les Contrats de Ruralité : les ES susceptibles d'offrir un accès pour le plus grand nombre sur un territoire donné (accessibilité aux services) ou de s'adapter au mieux à la question du sport/santé (en lien avec l'accès aux soins). Les ES les mieux adaptés pour développer l'attractivité du territoire ou susceptibles de s'intégrer au volet « transition écologique ». Le positionnement des ES sur le territoire, équilibré ou au contraire source de problèmes de mobilité.

La création ou l'optimisation d'équipements, sites ou itinéraires sportifs peut être un vecteur important de la vie des territoires ruraux, par son impact sur le développement et l'attractivité d'un territoire. Le RES peut contribuer de façon à la fois simple et fine à développer une vision juste de l'existant pour accompagner les décideurs dans leurs choix.

Retrouvez-nous sur le site dédié au RES: <http://www.res.sports.gouv.fr> et lancez vos propres analyses. Vous pouvez aussi contacter les référents RES de votre département ou le référent régional aux coordonnées ci-dessous :

AGEORGES MICHEL	DDCSPP CREUSE	05.55.41.14.87	michel.ageorges@creuse.gouv.fr
BEYSSERIE MARC	DDCSPP CORREZE	05.87.01.91.06	marc.beysserie@correze.gouv.fr
BIDORINI BERTRAND	DDCSPP DORDOGNE	05.53.03.66.03	bertrand.bidorini@dordogne.gouv.fr
DESCHAMPS CHRISTOPHE	DDCS CHARENTE MARITIME	05.46.35.25.40	christophe.deschamps@charente-maritime.gouv.fr
DAUSSY PIERRE	DDCS VIENNE	05.49.44.83.76	pierre.daussy@vienne.gouv.fr
FREMANTEAU LAURENCE	DDCSPP DEUX SEVRES	05.49.17.27.42	laurence.fremanteau@deux-sevres.gouv.fr
GANDRIEAU ANNE	DDCS PYRENEES ATLANTIQUES	05.47.41.33.51	anne.gandrieau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
LABARTHE RICHARD	DDCSPP HAUTE VIENNE	05 19 76 12 19	richard.labarthe@haute-vienne.gouv.fr
MAAOUI JAMEL	DDCSPP CHARENTE	05.16.16.62.15	jamel.maaoui@charente.gouv.fr
POTTIER LAURENT	DDCSPP LOT ET GARONNE	05.53.98.66.44	laurent.pottier@lot-et-garonne.gouv.fr
SALVETAT ERIC	DDCSPP LANDES	05.58.05.76.80	eric.salvetat@landes.gouv.fr
SANCHEZ PHILIPPE	DRDJSCS NOUVELLE-AQUITAINE ET GIRONDE	05.56.69.38.06 - 07.64.01.60.04	philippe.sanchez@drjscs.gouv.fr